



Relevé de décisions

Compte rendu	No.	Date/heure
Conseil Municipal	8	Lundi 26 janvier 2015 20h30

Notes de :	Frédérique SAVOYE,
Participants :	Denis CHAMBON Bernard BILLES, Serge CARMONA, Véronique RAMBAUD, Alain BRICHE, Pierre POURRAT, Marie-Christine DURIF, Robert DURIEUX, Eddie KARSENTY, Livio PIAZZA, Gisèle GOBIN
Excusé(e)s :	Lydia AMADIS, Jean-Pierre CHARDON, Cédric FERMOND,

Jean-Pierre CHARDON absent et excusé, pouvoir donné à Denis CHAMBON
Cédric FERMOND absent et excusé, pouvoir donné à Eddie KARSENTY.

+ Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 23 décembre 2014 :
Délibération du Conseil
- Approuvé à l'unanimité

Le Maire demande au conseil municipal de rajouter un point à l'ordre du jour : Augmenter le crédit du compte N°65 qui est en dépassement en diminuant le crédit du compte N°022.
Demande acceptée.

Suite à des mandats en attente, le chapitre N°65 est en dépassement. Il est nécessaire d'augmenter le crédit de ce compte. En conséquence, diminution de crédit du compte N°022 pour augmenter le compte 65 de 2 200€.
Délibération du Conseil
- Approuvé à l'unanimité

+ Ouverture des crédits d'investissement avant le vote du Budget Principal de la Commune :

Autorisation de paiement de dépenses d'investissement avant vote du budget primitif à hauteur de 25% des dépenses d'investissement 2014, c'est-à-dire 105 400€ x 25%, soit une autorisation pour 26 350€ de dépenses d'investissement.

Délibération du Conseil
- Approuvé à l'unanimité

+ Validation de la carte des aléas : (carte provisoire présentée le 2 décembre 2014)

Cette carte présente les restrictions qui doivent être prises en compte pour l'élaboration du PLU. Elle montre notamment des restrictions sur la zone actuellement classée NA par le POS. Ces restrictions concernent essentiellement les bords de la Varèze et réduisent donc

considérablement les zones constructibles pour le futur. La possibilité est offerte au Conseil Municipal de contester les constatations du Cabinet Alpes-GéoConseil, mais il est proposé d'adopter la carte telle qu'elle a été établie afin de ne faire prendre aucun risque aux futures constructions.

Délibération du Conseil :

- Approuvé à l'unanimité

Adhésion au dispositif ACTES (Aide au Contrôle de légalité dématérialisé)

Cette mesure a pour but de :

Réduire les coûts d'impression et d'envoi, accélérer les échanges, rendre les actes exécutoires sans attendre plusieurs jours, recevoir un accusé de réception de la part de la préfecture automatiquement en temps réel. Sécuriser les échanges en assurant fiabilité, traçabilité et confidentialité dans l'envoi des actes, télétransmettre instantanément à la préfecture les actes soumis au contrôle de légalité et budgétaire avec la possibilité d'annuler en envoi en cas d'erreur. Poursuivre les échanges relatifs au Conseil et au contrôle juridique et budgétaire avec les représentants de l'Etat, promouvoir la chaîne de dématérialisation de l'e-administration territoriale et donc contribuer à la protection de l'environnement.

Délibération du Conseil :

- Approuvé à l'unanimité

Candidature à la trame verte et bleue du Parc Naturel Régional du Pilat (PNRP):

Il est proposé aux communes qui envisagent ou sont en cours de révision de leur PLU et qui ont été identifiées comme prioritaires par rapport aux enjeux « corridors », une offre d'expertise spécifique « Trame Verte et Bleue » (approche naturaliste et juridique), destinée à faciliter la prise en compte des corridors dans leurs documents d'urbanisme (obligation réglementaire des lois « Engagement National pour l'Environnement » dites « Grenelle »). Les communes volontaires manifesteront auprès du Parc du Pilat, leur intérêt à bénéficier de cette offre par une délibération de leur Conseil Municipal.

Les frais d'études liés à des investissements futurs sur les communes sont pris en charge par des fonds européens et régionaux.

Le Conseil Municipal s'engage à mettre à disposition du PNRP du temps de la part des élus et éventuellement du personnel.

Délibération du Conseil :

Le Conseil Municipal estime qu'il manque des informations quant aux conséquences financières possibles, suite à cet engagement et décide de réserver sa décision à de plus amples informations.

Carnaval 2015 : Participation de la Commune à hauteur de 50%

Il est proposé au Conseil Municipal de voter une participation de la Commune à la fête de Carnaval du 7 février 2015. Un spectacle de clowns sera présenté par Isabelle ROYER pour un montant de 200€. La participation de la Commune à hauteur de 50% sera donc de 100€.

Délibération du Conseil :

- Approuvé à l'unanimité

Convention SPA ou SACPA pour 2015 : Présentation par Serge CARMONA

Il est demandé au Conseil Municipal de choisir et de valider un prestataire pour régler le problème de divagation et de capture d'animaux.

Après étude des devis, il s'avère que les prestations sont assez similaires. Les tarifs sont par contre très différents :

330€ pour la SPA

855€ pour la SACPA

Le vote s'oriente donc vers une convention avec la SPA.

Délibération du Conseil :

- 13 voix pour
- 2 abstentions

Questions diverses

- Remplacement d'Isabelle KARSENTY par Chantal Rousset du 20/02 au 19/05, avec une journée de recouvrement à prévoir en février.
- Proposition de désigner Gisèle Gobin, référente périscolaire, comme conseillère déléguée, en raison de son implication comme interlocuteur des parents : appels tél., temps passé, disponibilité pour le remplacement d'un intervenant ou du personnel de cantine, de son travail avec les associations dans le cadre de la commission municipale, ... On envisage également la possibilité de mettre en place une ligne de téléphone portable dédiée aux TAP afin de pallier au coût financier et aux dérangements liés aux appels fréquents des parents.
- Dates du conseil municipal de février : *26 février 2015, à 20 heures 30*
- Élections départementales des 22 et 29 mars : bureau de vote à prévoir / C.M. de février
- BAFA citoyen : la CCPR propose une prise en charge partielle des frais liés à la formation du BAFA pour des jeunes de la CCPR.
- Jeudi 29/01 à 19 heures : réunion électorale des candidats UMP Vienne Sud (Patrick CURTAUD et Mme Elizabeth CELARD, maire de REVENTIN-VAUGRIS)
- Mercredi 4 février à 10 heures : venue de l'A.B.F. dans le but de redéfinir le périmètre du monument historique (Bas-relief médiéval dans la façade du café TALLARON)
- Retour sur vœux du maire : pleine réussite des vœux organisés le 17 janvier 2015. Pour l'an prochain, penser à accrocher la banderole St-Alban sur la mezzanine et impliquer toute la commission "cérémonies".
- Courrier aux parents d'enfants de St-Alban : distribution / école et la commune (16 enfants de St-Alban qui vont à l'école ailleurs).

Fin de la séance à 23h30.